



## Règlement Intérieur

### L'ATELIER DE MANON - Société POLE DANCE SCHOOL

#### ARTICLE 1 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1 – L'inscription aux cours se fait en ligne via B-Sport. Aucun élève ne sera accepté sans inscription.

1.2 – Un certificat médical original et valide de moins de trois (3) mois attestant l'aptitude à exercer l'activité de la pole dance et une attestation de responsabilité civile devront être fournis lors de votre inscription.

POLE DANCE SCHOOL n'engage pas sa responsabilité dans le cas où un élève participerait à un cours sans certificat médical valide et sans assurance de responsabilité civile. En cas d'accident, de dommage causé à un tiers, de bris ou perte d'objets personnels, vous en assurerez personnellement les frais inhérents si vous n'êtes pas assuré.

1.3 – Il vous appartient de prévenir votre professeur et la directrice de l'école de tout problème physique, blessure ou maladie déjà existants avant votre premier cours et tout au long de l'année.

1.4 – POLE DANCE SCHOOL s'engage à respecter les niveaux de cours déterminés sur le planning. Merci de respecter ces niveaux lorsque vous vous inscrivez à vos cours. Si le professeur estime qu'un cours n'est pas à votre niveau, il est en droit de vous en refuser l'accès.

1.5 – POLE DANCE SCHOOL prévoit de fermer les 2 dernières semaines du mois d'août, et durant les deux semaines des vacances de Noël et certains jours fériés. Le planning de juillet

et août sera allégé, avec un planning spécial d'été.

Durant ces périodes, des cartes d'été vous seront proposées. Les cours ne pourront pas faire l'objet d'une récupération dans le cadre des abonnements ou des cartes.

Par ailleurs, les cours enfants n'auront pas lieu durant les périodes de vacances scolaires.

1.6 – Pour les élèves de moins de 18 ans, les parents s'engagent à signer l'autorisation parentale, à accompagner leurs enfants mineurs au studio en prenant soin de vérifier la présence du professeur et à venir les chercher à la fin

du cours. En les laissant venir ou partir seul, les parents déchargent la responsabilité de l'école en cas d'absence du professeur et/ou de tout problème qui surviendrait.

Dans la mesure du possible, et afin de garantir le bon déroulé des cours, nous demandons aux accompagnements de ne pas rester au studio durant la durée du cours.

1.7 – En achetant une prestation à POLE DANCE SCHOOL, vous déclarez avoir pris pleinement connaissance des risques qu'engendre cette activité et vous les acceptez. Ainsi vous vous reconnaissez responsable de toutes conséquences qui pourraient être liées à la pratique des activités physiques dispensées par POLE DANCE SCHOOL et dégagez de toute responsabilité POLE DANCE SCHOOL, les membres de son équipe ou invités externes. Vous renoncez à toute plainte en cas d'accident, blessure, dommage ou douleur causés par votre participation à un cours ou practice au sein de L'Atelier de Manon - POLE DANCE SCHOOL.

1.8 – Merci de prendre connaissance de tous les courriels informatifs envoyés par POLE DANCE SCHOOL provenant de l'adresse [contact@poledancebeziers.com](mailto:contact@poledancebeziers.com) et de vérifier régulièrement vos SPAMS et courriels indésirables.

1.9 – Vous vous engagez à transmettre à POLE DANCE SCHOOL vos nouvelles coordonnées (courriel, adresse postale et mobile) en cas de changement.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCÈS

2.1 – L'accès au cours sera refusé en cas de maladie, blessures, d'état d'ivresse, d'emprise de drogue ou de médicament.

2.2 – Tous les bijoux (bagues, bracelets, colliers, montres) doivent être retirés avant le début du cours.

2.3 – Ne pas appliquer de produit corporel, comme de la crème hydratante ou de l'huile, le jour du cours afin de garder l'adhérence des barres.

2.4 – Une tenue adéquate est requise : short court, brassière et débardeur.

2.5 – L'élève doit se présenter à l'heure au début du cours. En cas de retard de plus de dix (10) minutes, de la part de l'élève, le professeur se réserve le droit de ne pas l'admettre en cours si celui-ci a démarré. Aucun remboursement ne sera envisagé en cas de retard de la part de l'élève et/ou de son refus par le professeur.

2.6 – Tout cours commencé devra être effectué en entier, il est formellement interdit de quitter le cours avant la fin, sauf cas de force majeure ou après en avoir informé votre professeur avant le début du cours.

2.7 – Il est interdit de fumer dans l'école.

2.8 – Il est interdit de consommer du café ou des sodas dans la salle de cours.

2.9 – Il est interdit de manger dans la salle de cours. La consommation de nourriture n'est autorisée que dans l'espace cuisine.

2.10 – Les chaussures, poussettes, trottinettes, etc. doivent rester dans les vestiaires de l'école.

2.11 – Il est interdit de se déplacer en chaussures dans le studio. Il vous est donc demandé de quitter vos chaussures dans le vestiaire.

2.12 – Nous n'acceptons aucun spectateur.

2.13 – Vous devez prendre soin du matériel, nettoyer les barres de pole et les tapis de yoga, et ranger correctement le matériel après utilisation.

2.14 – L'utilisation du portable à des fins personnelles est interdite pendant le cours. Aucun appel ni message ne seront acceptés dans la salle de cours. L'utilisation du portable est uniquement autorisée pour filmer vos performances.

2.15 – Tout achat d'un abonnement, quel qu'il soit, est nominatif et ne peut changer de propriétaire. Aucun élève ne sera accepté sous l'inscription du nom d'un tiers.

2.16 – L'école met à votre disposition un coin cuisine que vous devez laisser propre et rangé. Aussi il vous est demandé de nettoyer l'évier après utilisation et de ne pas inonder le plan de travail.

2.17 – Les toilettes et la salle de bain mises à votre disposition doivent rester propres après votre passage.

### ARTICLE 3 : CONFIDENTIALITÉ

3.1 – Toutes les chorégraphies et figures, techniques, échauffements et tout autre contenu proposés dans les cours de L'Atelier de Manon- POLE DANCE SCHOOL sont la propriété exclusive de Manon AGARD et de ses professeurs. Tout élève fréquentant les cours de L'Atelier de Manon- POLE DANCE SCHOOL (hors workshops et autres évènements exceptionnels) s'engage à ne rien diffuser hors de l'école et/ou à des fins rentables sans l'autorisation préalable de L'Atelier de Manon- POLE DANCE SCHOOL.

3.2 – En cas de diffusion, notamment sur les réseaux sociaux, l'école et votre professeur doivent être mentionnées afin de respecter les droits de propriétés intellectuelles.

### ARTICLE 4 : DÉGRADATIONS ET COMPORTEMENTS

4.1 – Le non-respect du règlement intérieur ou acte de dégradation, violence, vol ou inconvenance de la part des élèves ou des accompagnateurs pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive de l'école. En cas de dommages, ceux-ci seront attribués à l'élève responsable qui devra le remboursement des dégâts. Si l'exclusion est définitive, l'abonnement ne sera pas remboursé.

4.2 – Écoutez, regardez attentivement et respectez les consignes des professeurs ou invités extérieurs concernant la sécurité et l'exécution des mouvements.

4.3 – Vous devez respecter le silence lorsque le cours commence (échauffements compris).

4.4 – Vous devez faire le silence lorsque votre professeur parle, donne les explications et vous montre les figures à faire.

4.5 – Vous devez attendre la fin des explications de votre professeur pour exécuter les figures.

4.6 – Restez toujours vigilant et concentré pendant l'exécution des mouvements, même ceux déjà acquis.

4.7 – Aucun comportement dangereux ne sera accepté. Vous ne pouvez faire aucune figure ou mouvement non demandé par votre professeur.

4.8 – Vous devez être poli et respectueux vis-à-vis de vos professeurs et camarades de cours.

Aucun comportement irrespectueux ne sera accepté sous peine d'expulsion sans remboursement possible.

4.9 – Il est formellement interdit d'ouvrir et de fouiller dans les placards sans l'accord de votre professeur.

## ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

5.1 – L'Atelier de Manon- POLE DANCE SCHOOL ne pourra être tenu pour responsable des accidents

corporels occasionnés par la pratique de la Pole Dance ou toute autre discipline enseignée au sein de l'école. L'Atelier de Manon- POLE DANCE SCHOOL ne pourra être tenu pour responsable des

vols ou de la détérioration des effets personnels que pourraient subir les élèves, professeurs

et intervenants. A ce titre, les personnes souhaitant être protégées pour ce type de risques sont invitées à faire les démarches nécessaires auprès de leur compagnie d'assurance.

5.2 – L'accès aux cours de pole dance et d'aérien est formellement déconseillé aux femmes enceintes. La pratique de cette activité au cours d'une grossesse engage l'unique responsabilité du pratiquant. L'Atelier de Manon- POLE DANCE SCHOOL ne pourra être tenu responsable en cas d'accident quels qu'ils soient.

5.3 – L'Atelier de Manon- POLE DANCE SCHOOL se réserve le droit de résilier, de plein droit et à ses torts exclusifs, tout abonnement ou carte au cours d'un adhérent dont l'attitude ou le comportement présenteraient de manière répétée un risque ou un inconvénient pour lui-même ou pour les autres élèves, après un premier avertissement écrit. Les comportements fautifs incluent, de manière non

exhaustive, le non-respect du règlement intérieur, toute dégradation et les comportements agressifs et insultants. Une fois le contrat expiré ou résilié, il n'est plus possible d'accéder aux cours sans renouveler votre achat.

## ARTICLE 6 : RÉSERVATION / ANNULATION

6.1 – La réservation d'un cours est obligatoire directement sur B-Sport et le nombre de participants est limité à 14 personnes maximum dans notre grande salle, 10 personnes dans notre petite salle et 10 personnes dans notre salle d'aérien à l'exception des cours de souplesse, stages, workshops et Pole camp limités à 18 personnes dans notre grande salle. L'Atelier de Manon- POLE DANCE SCHOOL se réserve le droit de refuser toutes personnes se présentant spontanément sans avoir pris rendez-vous au préalable si le cours est complet.

6.2 – Tout cours est à payer à l'avance.

6.3 – L'annulation d'un cours doit être faite en ligne, depuis votre compte sur B-Sport. Vous avez jusqu'à 12h avant le cours pour annuler sans pénalité, dans le cas contraire le cours sera décompté de votre abonnement ou perdu sur votre carte, sans possibilité d'être recredité quel que soit le motif (rhume, Covid, panne de voiture ou autre...) excepté si vous nous remettez un arrêt de sport d'un minimum d'un mois. Il sera donc inutile de tenter une négociation. Merci de faire attention à vos réservations. Il est inutile de nous contacter pour nous le dire, car le système B-Sport, nous en informera automatiquement.

6.4 – L'Atelier de Manon- POLE DANCE SCHOOL se réserve le droit de modifier les horaires et/ou d'annuler un cours en cas de réservations insuffisantes (minimum 5 personnes). Vous pouvez consulter le planning mis à jour en temps réel depuis votre compte B-Sport ou sur notre site <http://poledancebeziers.com> dans l'onglet « réservation ». Dans ce cas, le cours est recredité sur votre compte de cours B-Sport, les participants seront avertis en avance par Courriels et/ou SMS.

6.5 – Les personnes ayant un abonnement illimité et qui annuleront leurs cours de manière tardive et répétée (plus de 3 annulations ou non-présence) durant la validité de leur abonnement devront régler la somme de 30€ correspondant au tarif d'un cours à l'unité en guise de compensation.

6.6 – Si vous êtes inscrits sur la liste d'attente, vous pouvez être averti de la validation de votre rendez-vous jusqu'à trois (3) heures avant celui-ci. Sans annulation de votre réservation sur la liste d'attente et si une place se libère le cours sera à faire ou dû.

## ARTICLE 7 : VALIDITÉ ET UTILISATION DES CARTES DE COURS ET ABONNEMENTS

7.1 – L'école sera fermée les quinze derniers jours d'août, les deux semaines de vacances de Noël et certains jours fériés. Les cours ne peuvent pas faire l'objet d'une récupération dans le cadre des abonnements ou des cartes pendant cette période. Les mois de juillet et août feront l'objet d'un planning d'été.

7.2 – Si l'élève tombe enceinte, la validité de l'abonnement sera reportée d'un an mais non remboursée, seulement sur présentation d'un certificat médical délivré dans un délai de moins d'un mois après l'arrêt des cours.

7.3 – Toutes les suspensions ne sont jamais rétroactives, et n'arrêtent pas les prélèvements. Sous présentation d'un certificat médical la validité sera simplement décalée de la durée de votre arrêt.

7.4 – Nos cartes de cours et nos abonnements annuels ou semestriels sont valables uniquement sur notre planning régulier et ne peuvent être utilisés pour nos stages, nos workshops ou autres événements ponctuels au sein de notre studio.